

Une formation avec 100 % de débouché ? C'est possible !

Reims, le 9 septembre 2019

L'institut régional de formation du CHU de Reims propose chaque année deux sessions de formation aux métiers d'ambulancier et d'auxiliaire ambulancier, accessibles via concours.



FOCUS SUR LE METIER D'AMBULANCIER

L'ambulancier assure le transport des personnes blessées ou malades jusqu'à l'hôpital, tout en veillant sur leur état de santé. Il a également pour mission de remplir les formalités administratives nécessaires.

Formé à la surveillance du patient et aux techniques de réanimation (respiration artificielle, massage cardiaque, défibrillation...), il doit maîtriser l'utilisation du matériel de secours d'urgence, respecter les protocoles d'hygiène et savoir prendre les principales constantes vitales.

En termes de compétences personnelles, il faut savoir observer, être disponible et avoir le sens du contact et du réconfort. Faire face à des situations d'urgence demande également une bonne condition physique et du sang-froid.

3 RAISONS DE FAIRE CETTE FORMATION

1. Une formation rapide de 4 mois (3 mois de cours pratiques et de simulations puis 5 semaines de stage).
2. 100% de débouché (95% en sociétés privées et 5% en milieux hospitaliers).
3. Un diplôme d'Etat, souvent requis pour exercer une profession dans le secteur de la santé.

8 MODULES DE COMPÉTENCES A VALIDER DURANT LA FORMATION

- Gestes d'urgence
- Etat clinique du patient
- Hygiène et prévention
- Ergonomie : « installation et mobilisation des patients »
- Relation et communication « adaptée au patient et à son entourage »
- Règles du transport sanitaire
- Transmission des informations et gestion administrative
- Règles et valeurs professionnelles



« Je suis ambulancier depuis neuf ans par passion et je me sens utile auprès de la société en rendant service aux personnes qui en ont besoin. En plus dans ce métier, aucun jour ne se ressemble et je ne suis pas enfermé toute la journée ! » - Julien, 35 ans

PROCHAINE SESSION DE FORMATION EN JANVIER 2020

Dossier d'inscription au concours à envoyer avant le 7 octobre 2019
www.chu-reims.fr/ambulancier